



PROCES-VERBAL DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

EN DATE DU VENDREDI 7 AVRIL 2023

ORDRE DU JOUR :

1. Approbation du Compte rendu du 17 février 2023 ;
2. Comptes de Gestion 2022 ;
3. Comptes Administratifs 2022 ;
4. Affectation des résultats 2022 ;
5. Vote des Taux des Impôts Locaux 2023 ;
6. Adoption du Règlement budgétaire et financier ;
7. Budgets Primitifs 2023 ;
8. Programmation de martelage de bois – Etat assiette 2023 ;
9. Destination des coupes et des produits accidentels de l'exercice 2023 ;
10. Programmes d'actions ONF – exercice 2023 ;
11. Convention prestation de service Pôle carrière instances paritaires avec le C.D.G.88 ;
12. Convention de Partenariat ;
13. Motion de soutien Collège de Fraize ;
14. Maisons Fleuries ;
15. Questions Diverses.

Sur convocation de Madame le Maire en date du 30 mars 2023, les membres du Conseil Municipal se sont réunis le 7 avril 2023, dans la salle de réunion habituelle.

Étaient présents : ANCEL Sylvia, BARADEL Joël, CYPRYSZCZAK Roger, DÉSOR Jürgen, DIDIERDEFRESSE Sylvia, GÉRARD Karine, GLÉ Adrien, KARCHER Nicolas (présent jusqu'au point n°20230022), MEYER Sylvie, MONTIER Florence, VOLPINI Yves.

Étaient excusés : FRITZINGER Yannick (procuration à DIDIERDEFRESSE Sylvia), KARCHER Nicolas (absent à partir de 21h20, procuration à DÉSOR Jürgen).

Madame le Maire ouvre la séance à 20 heures et constate que le quorum est atteint.

Madame Sylvia ANCEL a été nommée secrétaire.

Points d'information :

Le point « motion de soutien Collège de Fraize » ne fera pas partie des sujets à délibérer par le Conseil Municipal. Une rencontre des élus du secteur de la Haute-Meurthe et de l'inspection a permis de mettre à plat les conditions de répartition des classes au collège pour la prochaine rentrée.

Délibérations :

Délibération n°20230016 : Approbation du procès-verbal du 17 février 2023

Madame le Maire a exposé au Conseil Municipal le procès-verbal de la dernière réunion de Conseil qui a eu lieu le 17 février 2023. Les conseillers adoptent le procès-verbal.

Votes : à l'unanimité

Délibération n°20230017 – 20230018 - 20230019 : Adoption des Comptes de gestion 2022

Approbation des comptes de gestion (budget général, budget bois, et budget eau) du trésorier municipal pour l'exercice 2022. Ces comptes de gestion, visés et certifiés conforme par l'ordonnateur, n'appellent ni observation ni réserve de sa part sur la tenue des comptes.

Votes : à l'unanimité

Délibération n°20230020 : Adoption des comptes administratifs 2022

Libellés	Investissements		Fonctionnement		Ensemble	
	Dépenses ou Déficits	Recettes ou Excédents	Dépenses ou Déficits	Recettes ou Excédents	Dépenses ou Déficits	Recettes ou Excédents
COMPTE ADMINISTRATIF PRINCIPAL						
Opérations de l'exercice	171 333.02 €	159 070.17 €	796 036.13 €	875 580.12 €	967 369.15 €	1 034 650.29 €
RÉSULTATS exercice 2022	12 262.85 €			79 543.99 €		67 281.14 €
Résultat reporté N-1	19 089.82 €			213 961.25 €	19 089.82 €	213 961.25 €
Part affecté à l'investissement					0.00 €	0.00 €
RÉSULTATS DÉFINITIFS	31 352.67 €			293 505.24 €		262 152.57 €
COMPTE ANNEXE POUR LE SERVICE DES EAUX						
Opérations de l'exercice	-	-	63 650.79 €	63 650.79 €	63 650.79 €	63 650.79 €
TOTAUX	-	-	63 650.79 €	63 650.79 €	63 650.79 €	63 650.79 €
RÉSULTATS DÉFINITIFS				0.00 €		0.00 €
COMPTE ANNEXE POUR LA FORÊT						
Opérations de l'exercice	13 567.00 €	0.00 €	137 628.78 €	388 870.19 €	151 195.78 €	388 870.19 €
RÉSULTATS exercice 2022	13 567.00 €			251 241.41 €		237 674.41 €
Résultat reporté N-1		8 271.04 €		117 908.85 €		126 179.89 €
RÉSULTATS DÉFINITIFS	5 295.96 €			369 150.26 €		363 854.30 €

Votes : à l'unanimité

Délibération n°20230021 : Affectation de résultats – Budget Général 2022

Le compte administratif 2022 dont les résultats, conformément au compte de gestion, se présentent comme suit qui présente :

Section	Résultat
Fonctionnement	293 505.24€ (recette)
Investissement	31 352.67€ (dépense)

Soit un besoin de financement de 31 352.67€ pour la section d'investissement.

Le résultat excédentaire de la section de fonctionnement va donc combler le besoin de financement à la section d'investissement pour 31 352.67€ (**compte 1068**).

L'affectation de résultat est imputée de la manière suivante :

Section	Montant	Imputation comptable
Fonctionnement	262 152.57€ (recette)	002 en recette de fonctionnement
Investissement	31 352.67€ (recette)	1068 en recette d'investissement
Investissement	31 352.67€ (dépense)	001 en dépense d'investissement

Votes : à l'unanimité

Délibération n°20230022 : Affectation de résultats – Budget Bois 2022

Le compte administratif 2022 dont les résultats, conformément au compte de gestion, se présentent comme suit qui présente :

Section	Résultat
Fonctionnement	369 150.26€ (recette)
Investissement	5 295.96€ (dépense)

Soit un besoin de financement de 5 295.96€ pour la section d'investissement.

Le résultat excédentaire de la section de fonctionnement va donc combler le besoin de financement à la section d'investissement pour 5 295.96€ (**compte 1068**).

L'affectation de résultat est imputée de la manière suivante :

Section	Montant	Imputation comptable
Fonctionnement	363 854.30€ (recette)	002 en recette de fonctionnement
Investissement	5 295.96€ (recette)	1068 en recette d'investissement
Investissement	5 295.96€ (dépense)	001 en dépense d'investissement

Votes : à l'unanimité

Délibération n°20230023 : Vote des taux des impôts locaux 2023

Les taux d'imposition ont été fixés comme suit :

- Taux de taxe Foncière sur le foncier bâti : 36,12 %,
- Taux de Taxe Foncière sur le foncier non bâti : 15,86 %,
- Taux de la taxe d'habitation : 20.37%

Ils restent identiques à l'année précédente.

Délibération n°20230024 : Adoption du règlement budgétaire et financier

Considérant qu'un règlement budgétaire et financier doit impérativement être adapté pour l'instruction budgétaire et comptable M57.

Le Conseil municipal décide d'adopter le règlement budgétaire et financier proposé par Madame le Maire et l'autorise à procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans la limite de 7.5% des dépenses réelles de chacune des sections.

 **Délibération n°20230025 : Adoption du budget primitif – Budget Général 2023**

Le Conseil municipal adopte le budget primitif de l'exercice 2023, par chapitre, en section de fonctionnement et en section d'investissement, selon la synthèse suivante :

INVESTISSEMENT	
DÉPENSES	
Chapitre	Budget Primitif
001 SOLDE D'EXECUTION D'INVESTISSEMENT REPORTE	31 352.67
16 EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES	31 000.00
20 IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	3 000.00
204 SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT VERSEES	12 500.00
21 IMMOBILISATIONS CORPORELLES	426 572.38
23 IMMOBILISATIONS CORPORELLES EN COURS	25 000.00
041 OPERATIONS PATRIMONIALES	54 334.00
TOTAL DÉPENSES	583 759.05
RECETTES	
Chapitre	Budget Primitif
10 DOTATIONS, FONDS DIVERS ET RESERVES	14 052.05
1068 EXCEDENTS DE FONCTIONNEMENT CAPITALISES	31 352.67
13 SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT	130 204.00
16 EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES	5 170.00
021 VIREMENT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	348 647.33
041 OPERATIONS PATRIMONIALES	54 333.00
TOTAL RECETTES	583 759.05

FONCTIONNEMENT	
DÉPENSES	
Chapitre	Budget Primitif
011 CHARGES A CARACTERE GENERAL	310 700.00
012 CHARGES DE PERSONNEL ET FRAIS ASSIMILES	383 600.00
014 ATTENUATIONS DE PRODUITS	104 106.00
65 AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	93 100.00
66 CHARGES FINANCIERES	3 900.00
67 CHARGES SPECIFIQUES	19 255.00
023 VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT	348 647.33
TOTAL DÉPENSES	1 263 308.33
RECETTES	
Chapitre	Budget Primitif
002 RÉSULTAT REPORTÉ	262 152.57
013 ATTENUATIONS DE CHARGES.	8 000.00
70 PRODUITS DE SEVICES, DU DOMAINE & VENTES DIVERS	58 700.00
73 IMPOTS ET TAXES	30 000.00
731 FISCALITE LOCALE	413 032.00
74 DOTATIONS ET PARTICIPATIONS	257 894.22
75 AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	216 000.00
76 PRODUITS FINANCIERS	17 529.54
TOTAL RECETTES	1 263 308.33

 **Délibération n°20230026 : Adoption du budget primitif – Budget Bois 2023**

Le Conseil municipal adopte le budget primitif de l'exercice 2023, par chapitre, en section de fonctionnement et en section d'investissement, selon la synthèse suivante :

INVESTISSEMENT	
DÉPENSES	
Chapitre	Budget Primitif
001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE	5 295.96
21 IMMOBILISATIONS CORPORELLES	18 000.00
23 IMMOBILISATIONS CORPORELLES EN COURS	154 704.04.00
TOTAL DÉPENSES	178 000.00
RECETTES	
Chapitre	Budget Primitif
13 SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT	93 000.00
1068 EXCEDENTS DE FONCTIONNEMENT CAPITALISES	5 295.96
021 VIREMENT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	79 704.04
TOTAL RECETTES	178 000.00
FONCTIONNEMENT	
DÉPENSES	
Chapitre	Budget Primitif
011 CHARGES A CARACTERE GENERAL	218 840.26
65 AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	201 000.00
66 CHARGES FINANCIERES	2 000.00
67 CHARGES SPECIFIQUES	1000.00
68 DOTATIONS AUX PROVISIONS	4 010.00
023 VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT	79 704.04
TOTAL DÉPENSES	506 554.30
RECETTES	
Chapitre	Budget Primitif
002 RÉSULTAT REPORTÉ	363 854.30
70 PRODUITS DE SEVICES, DU DOMAINE & VENTES DIVERS	142 700.00
TOTAL RECETTES	506 554.30

 **Délibération n°20230027 : Adoption du budget primitif – Budget Eau 2023**

Le Conseil municipal adopte le budget primitif de l'exercice 2023, par chapitre, en section de fonctionnement et en section d'investissement, selon la synthèse suivante :

➤ **DEPENSES :**

Fonctionnement	100 000.00 €
Investissement	0.00 €

➤ **RECETTES :**

Fonctionnement	100 000.00 €
Investissement	0.00 €

 **Délibération n°20230028 : Programmation de martelage de bois – Etat d'assiette 2023**

Au vu de la proposition présentée par l'O.N.F., le Conseil Municipal approuve l'état d'assiette des coupes de l'année 2022, demande à l'O.N.F. de procéder à la désignation des coupes qui y sont inscrites et d'y référer leurs destinations.

 **Délibération n°20230029 : Destination des coupes et des produits accidentels de l'exercice 2023**

Au vu de la proposition présentée par l'O.N.F., le Conseil Municipal décide en cas de vente de gré à gré par mise en concurrence infructueuse, les coupes ou parties de coupes pourront être négociées à l'amiable, de même que les lots de faible valeur. L'O.N.F. sera confié de fixer les prix plancher pour toutes ces coupes ou parties de coupes. L'assemblée délibérante accepte le contrat d'approvisionnement de bois façonnés proposé par l'O.N.F. Pour les produits accidentels, l'O.N.F. sera confié de retenir la ou les destination(s) la ou les plus appropriée(s) restant dans l'intérêt de la commune.

Délibération n°20230030 : Programmes d'action ONF – Exercice 2023

L'O.N.F. propose un programme d'actions pour la gestion durable du patrimoine forestier de la Commune. Ces travaux concernent de la maintenance, de la sylvicole, de l'infrastructure et de la sécurisation.

Le Conseil Municipal accepte ce programme sauf l'entretien des relais d'eau et des bords de chemins qui sera réalisé par les services techniques municipaux.

Délibération n°20230031 : Convention prestation de service Pôle carrière instances paritaires avec le CDG88

Le Centre de Gestion des Vosges propose ses services pour le pôle carrière instances paritaires à la collectivité.

Vu le besoin de la commune pour l'instruction d'un dossier de retraite pour un de ses agents, Madame le Maire propose au Conseil municipal de donner la gestion de ce dossier au CDG88.

Le Conseil Municipal décide de conventionner avec le service Carrière et Instances Paritaires du CDG88.

Délibération n°20230032 : Convention de partenariat

La Communauté d'Agglomération de Saint-Dié-des-Vosges propose une mise en place d'une action de broyage de proximité afin d'atteindre une réduction de quantité de déchets produits de 10% sur son territoire, d'ici 2031.

Il serait donc proposé aux habitants de la commune de déposer leurs déchets verts, de type branchage, dans des dépôts dits de ressources vertes (aux Ecluses et au Grand Valtin) afin d'éviter au maximum les dépôts en déchèterie. Ceci permettrait de réduire les coûts de transports et de destructions de ces déchets, quand ils sont déposés en déchèterie et de proposer un traitement de proximité.

Ensuite les habitants auront la possibilité de récupérer le broyage créé par ces végétaux.

Les dépôts de ressources vertes sont accessibles aux administrés de la commune après demande préalable en mairie.

Délibération n°20230034 : Maisons fleuries

Suite à l'avis du jury réuni le 1^{er} avril 2023, le Conseil Municipal décide d'attribuer un bon d'achat d'une valeur de 75€ aux 2 réalisations jugées « les plus belles ». La remise des prix aura lieu le 1^{er} mai à 11h00 en même temps que l'événement « Troc Plantes » organisé par le C.C.A.S.

Questions diverses :

- Mission locale

Madame le Maire expose la proposition de la mission locale d'un partenariat dans l'intérêt de repérer les jeunes en situation de décrochage par rapport à la formation ou à l'emploi.

Les conseillers n'ont pas trouvé une utilité de ce programme sur notre commune au motif que la population est connue dans le village. Il n'est pas nécessaire de mettre en place une action de recherche.

- Logiciel périscolaire

Depuis janvier 2023, un logiciel périscolaire est proposé pour la gestion des inscriptions des services périscolaires. Après quelques soucis de paramétrage, la gestion de ce logiciel reste laborieuse. Les promesses d'utilisation faites par l'entreprise DEFI n'ont pas été à la hauteur des besoins de notre village. Le Conseil, à la majorité des membres présents, décide de procéder à une facturation fin de mois. Ce dispositif sera testé jusqu'à la fin de l'année scolaire 2022-2023. Les conseillers feront le point à ce sujet ultérieurement.

La séance est levée à 23h00.